

Mairie d'HEUDICOURT
2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

PROCÈS VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---------------------------|------------------|
| Date de convocation | 6 décembre 2024 |
| Date de publication..... | 20 décembre 2024 |
| Nombre de Conseillers | |
| En exercice..... | 13 |
| Quorum | 7 |
| Présents..... | 10 |
| Pouvoir..... | 1 |
| Votes exprimés | 11 |

L'an deux mil vingt-quatre, **VENDREDI 13 DÉCEMBRE**, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

Etaient Présents : M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA, Adjoints, M. Patrick LEFEBVRE, M. Florian HOUSSIAUX, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN, M. Bernard BUISSET, M. Georges TERNISIEN & Mme Anne HARRIVET (arrivée à 19h38).
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. Richard ASCIAK, donnant pouvoir à M. David DAVERTON.

Absents : M. Valentin CLOUET & M. Frédéric BONNAIRE.

M. Patrick LEFEBVRE a été élu secrétaire de séance.

Approbation, à l'unanimité, du Procès-Verbal de la réunion du 27 septembre 2024.

Ordre du Jour

- ♦ Instruction du Droit des Sols : Convention 2025-2027 avec la Communauté de Communes du Vexin Normand
- ♦ Cabine de télémédecine pour les communes de Longchamps-Morgny-Heudicourt-Bézu-la-Forêt, suite à l'appel à projet de la Communauté de Communes du Vexin Normand : Convention de partenariat et de participation financière
- ♦ Questions diverses

.../...

I - INSTRUCTION du DROIT des SOLS : CONVENTION 2025-2027 avec la COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VEXIN NORMAND - (Délibération n° 333 - 2024 - 34)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération 333-2016-30 du 29 novembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à signer la Convention relative à l'instruction du Droit des Sols entre la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny et ses Communes membres ;

Vu la délibération 333-2027-42 du 15 novembre 2017 relative à l'Avenant n° 1 de la-dite Convention, notamment la modification de l'article 9 ;

Considérant que la Convention établie, valable de 2017 à 2024, arrive à échéance le 31 décembre 2024 ;

Vu la délibération 2024101 de la Communauté de Communes du Vexin Normand autorisant Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Vexin à signer les Conventions suivantes :

- Convention de prestation de service 2025-2027 en matière d'Instruction du Droit des Sols et en délégation des communes membres conventionnées entre la Communauté de communes du Vexin Normand et la Ville de Gisors ;
- Convention 2025-2027 entre la Communauté de communes du Vexin Normand et ses communes membres souhaitant conventionner pour bénéficier du service mutualisé communautaire ;
- Convention 2025-2027 de mise à disposition d'un agent instructeur communautaire entre la Communauté de communes du Vexin Normand et la Ville de Gisors.

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après délibérations, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la Convention 2025-2027 relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de communes du Vexin Normand et ses communes membres.

II - CABINE de TÉLÉMEDECINE pour les COMMUNES de LONGCHAMPS-MORGNY-HEUDICOURT-BÉZU la FORÊT : CONVENTION de PARTENARIAT et de PARTICIPATION FINANCIÈRE - (Délibération n° 333 - 2024 - 35)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a pénurie de médecins généralistes sur notre territoire.

Le recours à un cabinet de recrutement de médecins reste coûteux et, souvent, les installations ne sont pas pérennes. Une alternative est possible avec la téléconsultation médicale.

Le Département de l'Eure et la Communauté de communes du Vexin Normand ont élaboré un appel à projet pour permettre à des communes rurales de disposer d'équipements, sous la forme de cabine ou d'une medicobox.

Le Collectif, que constituent les Communes de Longchamps, Morgny, Heudicourt et Bézu-la-Forêt, a répondu, ensemble, à ce dernier. Leur réponse commune à ce projet a été retenue, autant dans sa configuration que dans son fonctionnement.

Le principe :

- Une borne de téléconsultation médicale est installée par la société MEDACOM dans les locaux de la commune de Longchamps.
- Le patient, après les formalités d'inscription (réalisées une seule fois lors de la 1^{ère} consultation), se connecte, soit directement, soit par l'intermédiaire du personnel de la Mairie, et demande un rendez-vous. Un créneau horaire lui est transmis (généralement entre 15 et 30 minutes). Le patient se présente à l'heure indiquée devant la cabine et attend que le médecin se connecte pour la consultation.
- Une fois la consultation terminée, si une ordonnance a été prescrite, elle est imprimée et peut ainsi être immédiatement transmise au personnel de la pharmacie à proximité pour délivrance des produits.

Une aide financière est demandée à chacune des communes du Collectif fixant les obligations de chaque partie, à savoir : 0,50 € par habitant, sur une durée annuelle et non définie dans la durée.

S'agissant de l'installation, les frais inhérents sont pris en charge par le Département de l'Eure (frais d'installation et de maintenance, logiciel, formation du personnel et frais annexes).

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article L 2251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales « Lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural (...), la commune peut (...) accorder des aides, sous réserve de la conclusion, avec le bénéficiaire, d'une Convention fixant les obligations de ce dernier.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt, l'attractivité, l'aspect novateur du service de téléconsultation pour les administrés, mais aussi pour les personnes qui visitent notre territoire, ou qui travaillent sur nos communes,

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- Décide d'accompagner l'initiative du Collectif Longchamps, Morgny, Heudicourt, Bézu-la-Forêt, en prenant en charge les frais de fonctionnement de la borne de téléconsultation, pour un montant annuel de 0,50 € par habitant ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat et de participation financière inhérente à ce projet.

III - TRAVAUX

Voirie

Dans le cadre des travaux de voirie à réaliser en 2025 sous l'égide de la Communauté de Communes du Vexin Normand, Monsieur le Maire informe avoir retenu la réfection de la rue de la Villeneuve et la rue du Bosc Renard, cette dernière étant située en partie sur la commune de Sancourt et la Commune d'Heudicourt.

Arrivée de Madame Anne HARRIVET à 19h38.

Réfection de la toiture du local technique (ancien arsenal des pompiers)

Monsieur le Maire expose que la demande de subvention déposée le 12 01 2024 n'a pas été retenue au titre de la DETR, en raison du nombre important de dossiers reçus.

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 08 11 2024, la demande de subvention a été reconduite pour l'année 2025.

Installation de jeux extérieurs dans la cour de l'école

Monsieur le Maire expose que la demande de subvention déposée le 09 07 2024 n'a pas été retenue au titre de la DETR, en raison du nombre important de dossiers reçus.

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 08 11 2024, la demande de subvention a été reconduite pour l'année 2025.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- ♦ Courrier de l'Association Saint Vincent de Paul, en date du 18 septembre/2024, adressant ses plus sincères remerciements pour la subvention allouée par la commune en 2024.
- ♦ Courrier du Département de l'Eure, en date du 7 octobre 2024, informant que la Commission départementale du Conseil départemental a décidé, lors de sa réunion du 27 septembre dernier, d'attribuer à la commune une dotation de 26 041 €, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe additionnelle aux Droits de Mutation (FDPDM).
- ♦ Courrier du Département de l'Eure, en date du 7 octobre 2024, informant que par délibération en date du 27 septembre 2024, le Commission permanente du Conseil Départemental de l'Eure, chargée de répartir le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle 2024, a décidé d'allouer à la commune la somme de 20 609 €.

.../...

- ♦ Courrier du SYGOM, en date du 3 octobre 2024, relatif à la solution de collecte des biodéchets et ajustement de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) au 1^{er} janvier 2025, à savoir :
 - ✓ Par délibération en date du 25 mars 2024, le Comité syndical du SYGOM adoptait les principes retenus pour instaurer une solution de collecte des biodéchets, qui s'articulent ainsi :
 - Un objectif de distribution de 7500 composteurs individuels pour les populations vivant en zone pavillonnaire (soit 80 % de la population), via des sessions de formation qui seront organisées dès le début d'année prochaine, au plus près des usagers ;
 - Un objectif de mobilisation et d'entretien régulier de 150 composteurs grutables et de 50 composteurs partagés en zones plus denses, habitats verticaux, et autres administrations.

Pour que l'impact de ces nouveaux services sur le coût de gestion des déchets ménagers soit sans effet, et pour que le taux de la TEOM reste inchangé sur le mandat, une réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs doit y être associée.

Il a été observé que les déchets présentés dans le bac noir ont diminué de plus de 26 % depuis 2019, et qu'un usager présente en moyenne son bac noir à la collecte lors d'un passage sur deux, tandis que ce même bac est encore constitué par 35 % de déchets compostables, ce qui représente près de 75 kg par an et par habitant.

Aussi, le calendrier de collecte évoluera comme suit, dès le 1^{er} janvier 2025, sur le territoire de la commune de Heudicourt :

- ✓ **BACS NOIRS** et **BACS JAUNES** collectés le **MÊME JOUR**, le **MERCREDI**, **SEMAINE IMPAIRE**, soit toutes les 2 semaines
 - ✓ **BACS NOIRS** collectés en **MATINÉE**
 - ✓ **BACS JAUNES** collectés **L'APRES-MIDI**.
- ♦ Courrier du Président du Conseil départemental de l'Eure Monsieur Alexandre RASSAËRT, en date du 30 octobre 2024, informant de sa volonté de proposer au vote de l'assemblée départementale, au cours du 1^{er} trimestre 2025, un relèvement de la vitesse maximale autorisée sur les routes départementales à 90 km/h.
 - ♦ Suite à la tentative de cambriolage de l'Agence Postale le 4 novembre dernier, Monsieur le Maire informe avoir demandé un devis relatif au remplacement de la porte actuelle (bois) par une porte blindée, et un devis relatif à l'installation de caméras.

Départ de Monsieur David DAVERTON.

- ♦ Monsieur le Maire informe que la commune a la possibilité de prendre une délibération visant à définir des Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables, dites ZAEnR (projets éoliens, mise en place de méthaniseurs, projets photovoltaïques...).
- ♦ Il est signalé l'existence de nids de poules dans la rue du Parc.
- ♦ Il semblerait que le transport scolaire des élèves de lycées ne s'arrête pas à l'arrêt « St Sulpice » le soir. Les élèves seraient déposés sur un lieu ne disposant pas d'arrêt...
- ♦ L'information relative à la réouverture de l'Agence Postale a été faite via Facebook et sur le site internet de la Mairie. Une étude sera faite quant à l'utilisation de l'application « Panneau Pocket ».

La séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire de séance,
Patrick LEFEBVRE

Le Maire,
Jean-Jacques BOUCHE